



Protection personne vulnérable

Par **batteux**, le **18/05/2011** à **19:23**

Bonjour,
mon oncle doit sortir de prison au mois aout (il y a fait plusieurs séjours)
Récemment il a écrit à sa mère (ma grand-mère) pour lui demander de l'argent et je pense qu'à sa sortie il viendra la voir. Voici ce qui me préoccupe: à sa dernière sortie, il était revenu chez sa mère avait frappé son père et avait volé téléphone et chéquier avant de partir. mon grand-père est décédé y a deux ans et ma grand-mère a une forme évoluée de parkinson (outre les tremblements, elle perd aussi la tête intempestivement); quand elle a reçue la lettre elle était toute chamboulée, et nous aussi car nous avons très peur pour sa sécurité; d'autant que depuis peu, elle a été placée sous tutelle et ne pourra pas répondre à de quelqueconque menace pour de l'argent. Ma question est la suivante, y a t il un moyen de protéger ma grand-mère?

Par **mimi493**, le **19/05/2011** à **14:56**

Voyez avec le tuteur
Il a été condamné pour quoi ? Avez-vous le JAP pour ce problème avant la sortie ?

Par **batteux**, le **20/05/2011** à **11:46**

Bonjour,
j'ai toujours suivi ça de loin car les frasques de mon oncle étaient un sujet tabou et que pas mal de ses souers lui trouvaient des excuses comme quoi c'était pas de sa faute, qu'il était

"malade"; il a été condamné une fois à la suite d'un accident de la route pour délit de fuite, je crois aussi pour trafic de drogue et dernièrement je crois que c'est pour escroquerie.
Le JAP, c'est le juge d'application des peines?

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **13:02**

oui, la condamnation ou la libération en conditionnelle peut être assortie de certaines interdictions